

AltaRendement2



Un rendement potentiel
de 10,5 %⁽¹⁾
par an pendant 4 ans
et un capital protégé
à 90 % à l'échéance⁽²⁾

Période de commercialisation⁽³⁾ :
Du 15 février 2011
au 21 avril 2011

Support représentatif
d'une unité de compte
des contrats ABIVIE
et ABICAPI⁽⁴⁾

- Instrument financier non garanti en capital avec protection à 90 % du capital à l'échéance
- Ce support est une alternative à un placement risqué de type "actions"
- Durée d'investissement conseillée : 5 ans (hors cas de remboursement anticipé)

www.altaprofits.com

Eligibilité : Assurance vie et contrats de capitalisation

Les certificats AltaRendement2 sont des actifs représentatifs d'unités de compte de contrats d'assurance vie ou de capitalisation. Ce document décrit exclusivement les caractéristiques techniques et financières des certificats. Les conditions de souscription aux contrats et de fonctionnement des unités de compte sont détaillées dans les conditions générales, les notices d'information des contrats d'assurance vie ou de capitalisation et leurs annexes.

Document non contractuel à caractère publicitaire

(1) Coupons cumulés non capitalisés

(2) Hors frais et/ou fiscalité applicable au contrat d'assurance et/ou de capitalisation et sauf faillite ou défaut de paiement de BNP Paribas Arbitrage Issuance B.V. et BNP Paribas S.A.

(3) Une fois le montant de l'enveloppe atteint, la commercialisation du support peut cesser à tout moment sans préavis, avant le 21 avril 2011.

(4) Abivie, contrat individuel d'assurance sur la vie et Abicapi, contrat de capitalisation, sont des contrats libellés en euros et en unités de compte souscrits auprès d'ACMN Vie, Société Anonyme d'assurance sur la vie régie par le Code des assurances au capital de 211 376 520 €. Ils sont présentés par Altaprofits, 17 rue de la Paix - 75002 PARIS en sa qualité de courtier en assurances (immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurance - numéro 07 023 588). Tél. : +33144771214. www.altaprofits.com

Les termes « capital » et « capital de départ » utilisés dans cette brochure désignent la valeur nominale des Certificats, soit 1 000 euros. Le montant remboursé est calculé sur cette valeur nominale, hors frais et fiscalité applicables au contrat d'assurance et/ou de capitalisation et sauf faillite ou défaut de paiement de BNP Paribas Arbitrage Issuance B.V. et BNP Paribas S.A.



UN CAPITAL PROTÉGÉ À 90 % À L'ÉCHÉANCE

Le souscripteur est assuré d'être remboursé à hauteur d'au moins 90 % de son capital de départ à l'échéance des 5 ans⁽¹⁾⁽²⁾.

UN PANIER DE GRANDES CAPITALISATIONS

AltaRendement2 est lié sur une durée maximale de 5 ans à la performance de 6 actions qui figurent parmi les plus importantes capitalisations boursières françaises⁽³⁾.

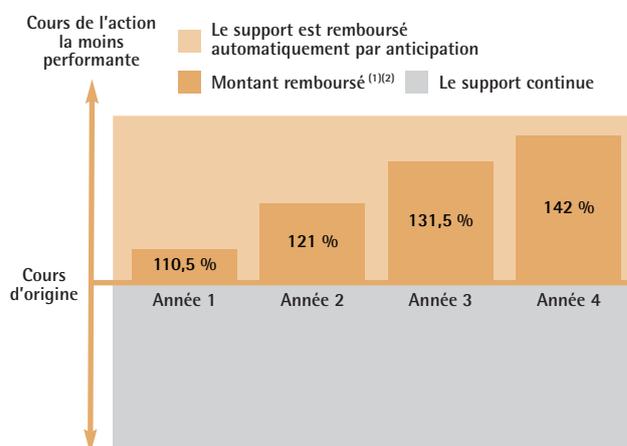
| Actions | Secteur |
|----------------|-------------------|
| EDF | Énergie |
| France Telecom | Télécommunication |
| GDF Suez | Énergie |

| Actions | Secteur |
|---------|-------------------|
| Sanofi | Pharmaceutique |
| Total | Énergie |
| Vivendi | Télécommunication |

ANNÉES 1 À 4 : UN OBJECTIF DE RENDEMENT DE 10,5 % ANNUELS AVEC REMBOURSEMENT ANTICIPÉ AUTOMATIQUE POSSIBLE CHAQUE ANNÉE

Aux dates de constatation annuelle 1 à 4, on observe le cours de clôture des 6 actions du panier et on calcule leur performance par rapport à leur cours initial⁽³⁾. On retient alors l'action ayant enregistré la performance la moins élevée. Cette action peut donc être différente d'une année sur l'autre.

Il suffit que cette action clôture au moins à son cours initial pour que le support soit automatiquement remboursé par anticipation. Le souscripteur reçoit alors la totalité de son capital de départ assorti d'une prime de remboursement de 10,5 % multipliée par le nombre d'années écoulées depuis la date de constatation initiale (soit le 29 avril 2011)⁽¹⁾⁽²⁾⁽⁴⁾.

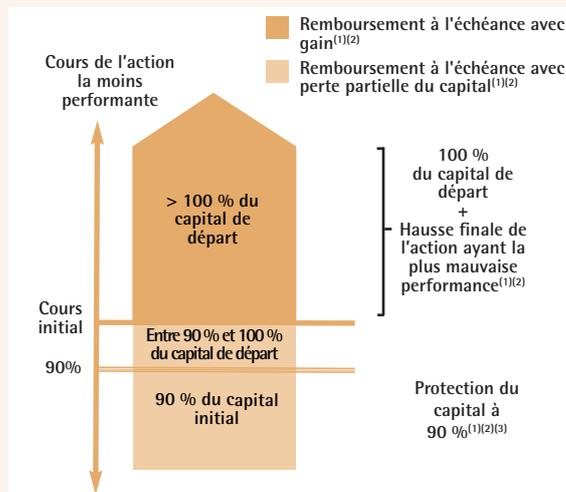


ANNÉE 5 : UNE PARTICIPATION À LA HAUSSE ET UN RISQUE DE PERTE LIMITÉ EN CAS DE BAISSÉ

Dans le cas où le support n'a pas été remboursé par anticipation, on observe le cours de clôture des 6 actions à la 5^{ème} et dernière date de constatation annuelle :

- Si l'action ayant la plus mauvaise performance clôture au moins à son cours initial, le souscripteur récupère à l'échéance 100 % du capital de départ augmenté de la hausse finale de cette action⁽¹⁾⁽²⁾.
- Si l'action ayant la plus mauvaise performance clôture en dessous de son cours initial, le souscripteur subit une perte partielle à l'échéance : son capital est diminué de la baisse finale de cette action, et ce dans la limite de -10 %.

Le capital est ainsi protégé à 90 % à l'échéance⁽¹⁾.



Graphique à caractère uniquement informatif

(1) Sauf faillite ou défaut de paiement de BNP Paribas Arbitrage Issuance B.V. et BNP Paribas S.A.

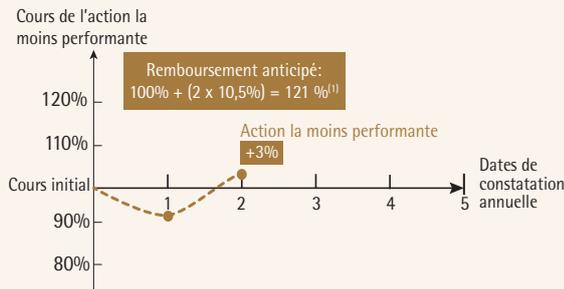
(2) Hors frais et/ou fiscalité applicable au contrat d'assurance et/ou de capitalisation

(3) Performance calculée sans prise en compte du versement éventuel de dividendes par les actions composant le panier

(4) Coupons cumulés non capitalisés



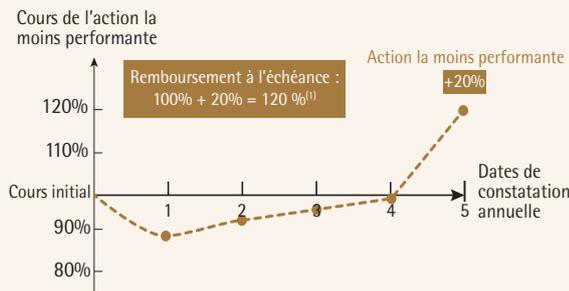
SCÉNARIOS DE MARCHÉ



Scénario favorable : hausse des actions à court terme

Dès la 2^{ème} date de constatation annuelle, l'action ayant la plus mauvaise performance clôture au dessus de son cours initial. Le mécanisme de remboursement anticipé est donc automatiquement déclenché. Le souscripteur récupère alors 100 % du capital et une prime de remboursement de 10,5 % x 2 = 21 %

Le souscripteur reçoit 121 % du capital investi, versés sur le fonds en euros de son contrat d'assurance vie/de capitalisation soit un taux de rendement actuariel de 10 %⁽¹⁾.

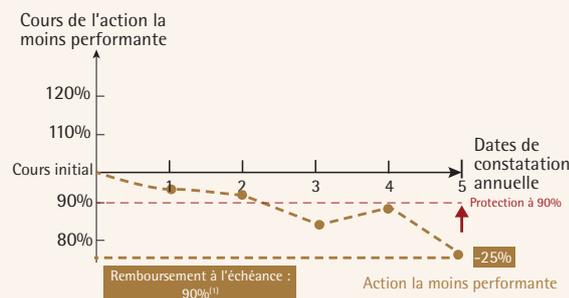


Scénario intermédiaire : hausse des actions à moyen terme

L'action ayant la plus mauvaise performance clôture en dessous de son cours initial à toutes les dates de constatation annuelles de l'année 1 à 4. Le support dure alors jusqu'à l'échéance et le souscripteur ne perçoit aucune prime de remboursement anticipé.

À la date de constatation finale, les 6 actions se redressent et l'action la moins performante enregistre une performance de +20 % depuis l'origine, clôturant à 120 % de son cours initial.

Le souscripteur reçoit 120 % du capital investi, versés sur le fonds en euros de son contrat d'assurance vie/de capitalisation soit un taux de rendement actuariel de 3,71 %⁽¹⁾.



Scénario défavorable : baisse de l'Action de Référence

L'action ayant la plus mauvaise performance clôture en dessous de son cours initial à toutes les dates de constatation annuelles. Le support dure alors jusqu'à l'échéance et le souscripteur ne perçoit aucune prime de remboursement anticipé.

À la date de constatation finale, l'action la moins performante se situe 25 % en dessous de son cours initial. Le souscripteur n'est pas exposé à la totalité de cette baisse.

Le souscripteur reçoit 90 % du capital investi, versé sur le fonds en euros de son contrat d'assurance vie/de capitalisation soit un taux de rendement actuariel de -2,09 %⁽¹⁾.

Les données chiffrées dans ces exemples n'ont qu'une valeur informative pour illustrer le mécanisme du support. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale.

AVANTAGES

- Exposition à un panier de 6 actions parmi les plus importantes capitalisations boursières françaises
- Capital automatiquement remboursé sur le fonds en euros du contrat d'assurance vie/de capitalisation dès lors qu'à une date de constatation annuelle de l'année 1 à 4, l'action ayant la plus mauvaise performance clôture au moins à son cours initial
- Une prime de remboursement jusqu'à 4 x 10,5 % = 42 % versée en cas de remboursement anticipé⁽¹⁾
- Exposition sans limite à la hausse potentielle de l'action la moins performante en cas de remboursement à l'échéance⁽¹⁾
- Capital protégé à 90 % à l'échéance⁽¹⁾

INCONVÉNIENTS

- Durée d'investissement non connue à l'avance
- Niveau de remboursement lié à la performance de l'action ayant la plus mauvaise performance
- Risque de perte partielle à l'échéance du capital investi si l'action ayant la plus mauvaise performance clôture à toutes les dates en dessous de son niveau d'origine
- Le panier d'actions et notamment l'action ayant la plus mauvaise performance peuvent être baissiers même dans un marché globalement haussier
- Risque de subir un manque à gagner par rapport à un investissement direct sur le panier d'actions, du fait de la fixation du rendement à 10,5 % par an
- En cas de sortie du support à l'initiative du souscripteur avant la date d'échéance (ou, le cas échéant, la date de remboursement anticipé), impossibilité de mesurer a priori le gain ou la perte possible, le prix pratiqué dépendant alors des paramètres de marché du jour. La perte en capital, notamment, peut être partielle ou totale

(1) Hors frais et/ou fiscalité applicable au contrat d'assurance et/ou de capitalisation et sauf faillite ou défaut de paiement de l'émetteur ou du garant.

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

| | |
|--|---|
| Code ISIN : | XS0587781682 |
| Dénomination : | AltaRendement2 |
| Forme juridique : | Certificat de droit anglais à capital non garanti |
| Cotation : | Bourse de Luxembourg |
| Émetteur : | BNP Paribas Arbitrage Issuance B.V. |
| Garant et notation du garant : | BNP Paribas S.A. (S&P AA / Moody's Aa2 / Fitch AA-) |
| Devise : | EUR |
| Valeur nominale : | 1 000 euros |
| Date d'émission : | 10 février 2011 |
| Prix d'émission : | 100 % |
| Période de souscription : | du 15 février 2011 au 21 avril 2011 |
| Sous-jacent : | Actions (EDF, France Telecom, GDF Suez, Sanofi, Total, Vivendi) |
| Date de constatation initiale du cours des actions : | 29 avril 2011 |
| Dates de constatation annuelles du cours des actions (mécanisme de remboursement anticipé automatique) : | 23 avril 2012, 22 avril 2013, 22 avril 2014, 22 avril 2015 |
| Date de constatation finale du cours des actions : | 22 avril 2016 |
| Dates de remboursement anticipé : | 30 avril 2012, 29 avril 2013, 29 avril 2014, 29 avril 2015 |
| Date d'échéance : | 29 avril 2016 |
| Valorisation : | Quotidienne. Le prix de rachat sera calculé à partir de la valorisation théorique de marché des Certificats |
| Éligibilité : | Contrat individuel d'assurance sur la vie Abivie et contrat de capitalisation Abicapi |

AVERTISSEMENT :

AltaRendement2 (ci-après les "Certificats") sont des Certificats à capital non garanti qui, s'il sont émis, seront cotés en Bourse de Luxembourg et pourront être utilisés uniquement comme valeurs de référence de contrats d'assurance-vie et de capitalisation libellées en unités de compte. Le Groupe BNP Paribas ne peut être tenu responsable des conséquences financières ou de quelque autre nature que ce soit résultant de l'affectation de versements effectués dans le cadre du contrat d'assurance vie et de capitalisation sur AltaRendement2. AltaRendement2 est proposé comme actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre d'un contrat d'assurance vie et de capitalisation et ne constitue pas une offre, une recommandation, une invitation ou acte de démarchage visant à souscrire ou acheter l'instrument financier sous-jacent qui est présenté dans cette brochure. Chaque personne a pris note qu'il lui appartient d'étudier et d'évaluer les risques, les avantages, les inconvénients et la faisabilité de la transaction et devra si nécessaire, consulter préalablement ses propres conseils juridiques, financiers, fiscaux, comptables ou tout autre professionnel. Le Groupe BNP Paribas ne donne aucune garantie et ne fait aucune recommandation à cet égard. BNP Paribas attire l'attention des investisseurs sur le fait que la souscription, le placement, la revente des Certificats décrits aux présentes, ne peut en aucun cas avoir lieu par voie d'offre au public, dans un quelconque pays. En effet, l'émetteur, n'a entrepris aucune action en ce sens ; ainsi, en application des dispositions, notamment de l'article 3, de la Directive Prospectus, et des mesures de transpositions prises dans chacun des États de l'Espace Economique Européen, la souscription, le placement, la revente des Certificats ne pourra se faire que dans le cadre d'une exemption à l'offre au public. L'Émetteur se réserve le droit de ne pas émettre les Certificats décrits aux présentes, de manière discrétionnaire. Cette brochure doit être lue conjointement avec les Conditions Définitives des Certificats et avec le Prospectus de Base, en date du 3 juin 2010 qui en détaillent l'ensemble des caractéristiques et notamment les dispositions relatives aux Restrictions de Vente. En cas d'incohérence entre cette brochure et la documentation définitive des Certificats cette dernière prévaudra. Comme indiqué dans la présente brochure, ces Certificats sont des supports à capital non garanti. Il existe un risque de perte partielle ou totale du capital initialement investi. En conséquence, un investissement dans les Certificats présente un caractère très spéculatif.